Communication

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1983)**

Heft 689

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

COMMUNICATION

Un quotidien pour les beauf

Dix lignes pour une manifestation regroupant 2500 cyclistes, refus de lettres de lecteurs remettant en cause le «tout-automobile»: on se posait des questions à Genève sur les nouvelles orientations de «La Suisse». Aujourd'hui, M. Baettig, responsable de l'information nationale, déterre la hache de guerre en faveur des partisans des parkings au centre de Genève, dans le même temps où gouvernement et majorité parlementaire, enfin conscients de l'impasse à laquelle a conduit la voiture, semblent s'orienter vers des choix différents.
Le nouveau profil de «La Suisse» — à la suite de l'étude de marché de la firme spécialisée américaine McCann-Erickson? — se précise: c'est le journal des beauf — les beaux-frères poujadistes du dessinateur français Cabu. Du sport avant tout, plus le bingo, plus la bagnole et quelques bons viols savoureusement décrits. La rubrique politique se limite, à l'échelle locale, à la reprise d'inoffensives déclarations officielles, à une pincée de commentaires, au panégyrique fort habilement tourné des gens en place, au premier rang desquels le trio Ducret-Borner-Segond.
Que viennent donc faire dans cette galère Claude Monnier et Marian Stepczynski? Donner bonne conscience à M. J.-Cl. Nicole? Pourquoi pas, il a aussi une âme.

ACTIONNARIAT

Mange et tais-toi!

Donc les anciens actionnaires d'Interfood-Suchard, devenus Jacobs-Suchard, ont dit à la première assemblée générale leur mécontentement de ne plus recevoir leurs fondants traditionnels.

Quand on reçoit une boîte, la grande question, selon un réflexe d'enfance, est de savoir s'il y a une ou deux couches. Une seule couche: déception. Mais pas de boîte, pas de couche: frustration.
Le président du conseil d'administration, l'ancien conseiller fédéral Celio eut l'indignation vertueuse. Alors que, s'écria-t-il, nous affrontons les problèmes ardus de la réorganisation dans une concurrence internationale vive et que votre conseil d'administration se bat durement, vous chipotez pour une boîte de fondants qui vaut quarante francs. Réponse Tartuffe (ta truffe). D'abord parce que le propre des conseils d'administration est de renseigner le moins possible les actionnaires sur les péripéties de la gestion. Ensuite parce que les organisateurs des assemblées estiment que les actionnaires sont venus très secondairement pour écouter des discours, mais principalement pour manger.

Ces actionnaires, à part quelques gros porteurs et les cadres des banques qui représentent les portefeuilles gérés par leur établissement, sont des retraités. L'assemblée générale: prétexte à «sortie», occasion d'un repas qui ne coûte rien.
Les sociétés anonymes font donc l'objet de classements culinaires, qui doivent bien représenter quelques points à la bourse. Car il y a les assiettes froides, la cuisse rôtie d'un poulet entravé, les salades carotte-céleri-haricots, la glace cassis au marasquin, les grandes tables à nappes-papier où circulent les plats et les litres de rouge. Mais vous avez aussi les réceptions avec plats chauds, dans un grand palace, par petites tables aux nappes roses, service individuel. Très recherché. L'heure de la séance est fixée, au bord du Léman, pour tenir compte de l'horaire des bateaux. Trois étoiles.

A quand donc le guide gastronomique des sociétés anonymes? Peut-être que M. Celio, à la retraite... Ces amuse-gueule (dans les deux sens du terme) cachent un jeu où la propriété de l'entreprise demeure une marchandise négociable. Voyez HPI, voyez Suchard, voyez Ateliers mécaniques. Amuse-gueule-alibi.

Image de la société anonyme. «La parole n'est pas demandée... Séance levée... Je vous invite à passer à table... Bon appétit.»
On dit que le chapitre «société anonyme» du Code des obligations est en révision.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Omniprésence divine

Pour en revenir à la Vallée de Joux, mon attention a été attirée par une histoire de *gravière*, assez semblable m'a-t-il paru à l'«affaire» qui est venue troubler la paix de la commune de Jouxtens-Mézery: quelques particuliers s'en prenant malicieusement aux entreprises parfaitement légitimes, sinon complètement désintéressées, d'autres particuliers.
Mais le parallèle ne saurait être poursuivi. Je lis en effet dans la *Feuille d'Avis de la Vallée de Joux* du 1er juin 1983, ce communiqué:
«*Remerciements*
Merci à Pierrette pour son action en faveur de la gravière;
merci aux 1012 personnes qui l'ont appuyée par leurs signatures;
merci aux autorités de notre Vallée pour leur soutien;
merci à ceux qui ont prié pour moi;
merci à Dieu qui donne patience et paix.»
Signé: Maxime Rochat-Pittet.

Les deux dernières lignes sont intéressantes, mais elles plongent dans un abîme de perplexité. Je ne lis en effet rien de semblable dans *24 Heures*, ni dans le *Journal de l'Ouest* (Renens, Prilly et environs) au sujet de l'affaire de Jouxtens-Mézery. Ce qui permet trois hypothèses:

1. Ou bien que Dieu n'a pas jugé la cause des particuliers de Jouxtens-Mézery, dont certains membres de la Municipalité, aussi bonne que celle de